

## L'accueil des réfugiés.

05/06/2018 Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris Seul le prononcé fait foi

Nous sommes confrontés depuis la fin de l'été 2015 à ce que l'on continue d'appeler une crise migratoire, même si le mot "crise" renverrait à quelque chose qui n'est pas presque permanent. Or l'arrivée dans notre Capitale et sur d'autres territoires de notre pays de personnes réfugiées en provenance notamment de la Corne de l'Afrique ou en provenance d'autres territoires en guerre ou des territoires dans lesquels opèrent des groupes terroristes, cet afflux de personnes est quelque chose de relativement constant depuis 2015.

À l'été 2015, nous avons essayé de trouver des solutions et je veux remercier ici, bien sûr, Dominique VERSINI et l'ensemble des élus de cette Assemblée d'avoir porté ces solutions pour l'accueil de ces réfugiés et pour permettre des alternatives à la rue. Je veux remercier aussi les services de l'Etat qui, à partir de 2015, nous ont aussi aidés à mettre en place un dispositif d'accueil innovant, certes pas parfait, mais qui a permis d'éviter 25.000 personnes dans des campements de rue. Je parle bien sûr du centre de premier accueil que nous avions ouvert à la porte de la Chapelle et sur lequel nous avons pu, avec beaucoup de bénévoles, avec l'association "Emmaüs", accueillir des personnes et éviter ces campements à la rue. Il y a toujours eu un flux relativement régulier, mais l'existence à l'époque du centre de premier accueil permettait tout de même de les gérer.

Ce centre a fermé en mars 2018, d'abord parce que nous avions pris l'engagement de libérer le terrain pour pouvoir y construire le campus Condorcet et parce qu'il y a eu aussi un autre dispositif alternatif mis en place par les services de l'Etat, avec deux éléments importants : un premier qui consistait à dire qu'il y aura des mises à l'abri au fil de l'eau pour éviter de trop grands campements, chose à laquelle j'avais bien évidemment souscrit, et, deuxièmement, un dispositif avec 700 places sur l'Ile-de-France et 4 points d'accueil de jour pour pouvoir accueillir les personnes. Ces dispositifs existent, ils fonctionnent mais force est de constater qu'il y a eu, depuis la fin de l'année dernière et après la fermeture du centre de la Chapelle, une présence beaucoup plus importante de personnes à la rue, notamment dans plusieurs campements, celui du Millénaire, celui de la Chapelle et celui du canal Saint-Martin.

Il a fallu du temps, beaucoup de temps, trop de temps sans doute, pour décider de la mise à l'abri de ces personnes et sans doute aussi des polémiques inutiles, dans la mesure où, bien évidemment, les questions relatives au séjour et à la présence des réfugiés ou des étrangers en France ne relèvent pas de compétences communales, et je crois que tout le monde le savait. Que les communes, en particulier que Paris en tant que commune apporte son aide à l'Etat, je crois que l'Etat n'a jamais douté du fait que Paris était toujours prête à chercher des solutions pour la mise à l'abri. Pour deux raisons d'ailleurs : ces mises à l'abri étaient absolument indispensables, d'abord pour des questions de dignité des personnes, lesquelles étaient dans des situations d'indignité et d'inhumanité inacceptables, mais aussi pour les riverains, car les riverains ne supportent plus, ne supportaient plus la situation de

misère qu'ils avaient en permanence sous leurs yeux avec souvent, comme pour le campement du Millénaire par exemple, la proximité d'une crèche, la proximité d'une école, comme dans le 10e arrondissement, en plein cœur de notre ville.

Cette mise à l'abri, ces mises à l'abri ont eu lieu et je veux ici remercier l'Etat, à la fois le Préfet de la Région Ile-de-France, mais aussi le Préfet de police de Paris pour les conditions dans lesquelles cette mise à l'abri s'est réalisée. Cette mise à l'abri, nous la souhaitons non pas comme une simple opération d'évacuation, mais bien comme une opération de mise à l'abri. Nous souhaitions que les personnes puissent accéder aux différents lieux d'hébergement d'urgence temporaire qui leur étaient proposés, sans qu'il puisse y avoir à ce stade, avant la montée dans les bus, des contrôles qui les auraient poussés à quitter ces bus et à aller à nouveau dans des campements de fortune.

Un certain nombre d'entre elles l'ont fait, puisque toutes n'ont pas suivi le chemin de cette mise à l'abri.

Les raisons sont multiples : les passeurs qui passent aussi ce type d'information et qui vivent de la misère des gens à la rue indéniablement. Il y a aussi des causes plus structurelles comme par exemple la situation très particulière des "Dublinais", c'est-à-dire de ces personnes qui sont passées par l'Italie, pour l'essentiel de ceux qui viennent de la Corne de l'Afrique, enregistrées en Italie et, arrivant en France, soumises à une nouvelle pratique consistant à expliquer qu'elles retourneraient dans le pays dans lequel elles ont été enregistrées pour la première fois lors de leur arrivée sur les côtes européennes. A l'évidence, l'essentiel des personnes passées par l'Italie sont pour beaucoup des Erythréens, des Somaliens, des Soudanais, c'est-à-dire des personnes qui, quasiment, dans presque 80 % des cas, auront le droit à l'asile dans un pays européen.

Nous le savons, les changements politiques en Italie font qu'il y a plus à craindre que l'Italie ouvre ses frontières dans le sens Italie-France qu'elle ne les rouvre pour accueillir de nouveau les "Dublinais" que la France renverrait vers elle.

Il y a donc un problème qui est bien sûr structurel, sur lequel j'entends qu'il y ait des positions politiques, des débats, des discussions. C'est un problème européen, c'est le problème notamment de la révision du règlement de Dublin. Mais il se trouve que, en attendant, je ne sais quand aura lieu et personne ici ne sait quand aura lieu cette révision, puisqu'une réunion importante s'est tenue cette semaine à Bruxelles en l'absence des trois Ministres de l'Intérieur les plus concernés, le Ministre allemand, le Ministre français et le Ministre italien. Ainsi, je doute que nous ayons des réponses assez rapides sur ce sujet.

Toujours est-il que cette question est posée et renvoie aussi au pragmatisme. Dans ce que nous avons à construire, pour éviter notamment les campements de rue, il existe plusieurs pistes, dont certaines relèvent directement de la mise en œuvre locale et d'autres sont plutôt des questions nationales ou européennes.

La question des "Dublinais" est une question nationale et européenne. Peut-être, par pragmatisme, un moratoire serait-il le bienvenu, compte tenu notamment des changements qui viennent d'intervenir en Italie et du fait que nous aurons une population nombreuse qui reconstituera des campements dans les mois qui viennent, si nous faisons aujourd'hui, début juin 2018, comme si cette population n'existait pas et ne serait plus là une fois la mise à l'abri effectuée.

C'est un sujet sur lequel les élus parisiens, en dehors de leur pouvoir de parole, de conviction et d'argumentation, nous n'avons pas de pouvoir direct.

Un deuxième sujet sur lequel j'ai proposé à l'État la coopération de la Ville de Paris, c'est la possibilité d'ouvrir un lieu, peut-être pas exactement comme le centre que nous avions ouvert à la Chapelle, peut-être avec des différences, peut-être en accueillant aussi d'autres publics, pas simplement des réfugiés, mais aussi des publics à la rue, très nombreux dans notre capitale, peut-être avec un accueil spécialisé pour ceux qui relèvent notamment des législations relatives au droit des étrangers.

Toujours est-il que je suis, et je pense avec beaucoup de mes collègues ici, toujours à la recherche d'une solution permettant d'éviter les campements de rue, parce que si nous ne prenons pas des solutions pragmatiques et humanistes, nous serons dans un mois, dans deux mois, dans trois mois, dans six mois exactement dans la même situation que celle qui a précédé la mise à l'abri des campements du Millénaire, du canal Saint-Martin ou encore de la Porte de la Chapelle.

Le souci que nous avons et le seul souci que nous devons avoir, c'est celui de ce pragmatisme. Comment éviter ces campements de rue, à la fois pour les habitants de nos quartiers qui ne supportent pas ce chaos et pour les réfugiés, les personnes qui se retrouvent à la rue et vivent dans des conditions d'indignité totale.

Je nous demande vraiment de laisser de côté toute autre considération. Il y a d'autres lieux pour débattre des enjeux européens et des enjeux nationaux. Il y a d'autres lieux pour débattre. Ici, nous sommes à un endroit où il faut agir. Je prends date, ce que je vous dis là, si nous ne réglons pas aujourd'hui cette question avec pragmatisme, demain nous aurons autant, voire plus de campements de rue.

Je prends date et je préfère le dire en recherchant plutôt non pas la solidarité, mais en tous les cas l'attitude constructive qui consiste à trouver des solutions plutôt que l'attitude qui consiste à faire comme si toute une population qui est là n'était pas là ou n'existait pas.

Cette population existe, elle est là. Nous la reverrons dans des campements, dans nos rues, si effectivement nous ne la considérons pas comme relevant d'un sujet structurel sur lequel il faut des réponses spécifiques.